

RGE

Métiers : Menuisier, Charpentier, Plaquiste, Isolation

Adresse Travaux

rue de l'Yser

22200 GUINGAMP

ORIGINAL

Téléphone :

N° de devis : 36829d

Mail :

Date de visite préalable : 23/11/2023

Date Début de Travaux : Date

Fin de Travaux :

Objet de la facture : Portail aluminium KOSTUM / D36829d

N°	Désignation	Un	Quantité	PVU HT	PVT HT	Taux TVA
	FOURNITURE ET POSE - Pose d'un portail sur maçonnerie ancienne - L'alimentation électrique (Tableau / motorisation) est hors lot y compris passage de fourreaux entre les piliers. (x1) - L'ensemble des organe de sécurité seront installés (x1)					
<u>1</u>	<u>PORTAIL ALUMINIUM</u>					
1.1	Portail Collection Archy Meriade de chez KOSTUM Haut 1750 mm x Larg 3750 mm Finition : Noir Collection Archy / Modèle : Meriade Dimensions Hauteur hors sol : 1750 mm Largeur entre poteaux : 3750 mm Hauteur sous chapeau minimum : 1750 mm Vantaux égaux Sens d'ouverture : Poussant droit (Vue extérieure) Forme : Droit Pose : Avec charnières à paumelles Gond haut : Gond Multi laqué axe 42 (Ref A) Gond bas : Gond Multi laqué axe 42 (Ref A) Finitions Finition : Noir foncé 9005 Décors : Bouleau Motorisation INVISIO IO GRANDES DIMENSIONS MOTEUR INTÉGRÉ POUR PORTAIL BATTANT		1,000	5 798,96	5 798,96	10,00
	PORTAIL ALUMINIUM				5 798,96	

Zone Artisanale Balaneyer - 185 Impasse Park Ar Louëdec - 22700 SAINT QUAY PERROS

Tél : 02.96.49.05.40 - email : contact@menuiseriesaliou.fr

Siret : 34307790500028 - RCS : RC Guingamp 87 B 124 - APE : 4332A - SAS au capital de 160 000 €

TVA INTRACOMMUNAUTAIRE : FR9534307790500028

Assurance RC et décennale Groupama 22113/0178410V/10085



Conditions Générales de Vente

Accord des parties / Règlementation applicable

La signature par le client et l'Entreprise de MENUISERIE SALIOU des présentes implique leur accord total sur la nature, la consistance et le prix des travaux, sur les conditions générales de prix d'exécution des travaux de bâtiment et les conditions particulières énumérées. Après signature par les deux parties du devis, le marché est conclu aux conditions fixées ci-après. Ces conditions s'appliquent nonobstant toute clause contraire figurant sur d'autres documents joints au marché (notamment du C.C.A.P : cahier des clauses administratives particulières).

Validité de l'offre

Les différentes propositions (devis) sont valables pour une durée maximale de 1 mois, à compter de sa date de rédaction.

Actualisation et révision des prix

Compte tenu de la situation exceptionnelle touchant les prix de nombreux matériaux au niveau national et international, les prix unitaires sont susceptibles de subir des variations par rapport au prix figurant sur le devis signé. Dès lors, le maître d'ouvrage accepte expressément, par la signature du marché, que le prix desdits postes soit réévalué de la différence constatée entre le prix des fournitures pris en compte lors de l'élaboration et le prix effectivement pratiqué par le fournisseur au moment de la livraison. Les prix seront actualisés au moment du démarrage des travaux, en fonction de l'évolution des prix entre la date d'établissement du devis et la date de démarrage des travaux.

Commande et acompte

La commande deviendra définitive lors du retour d'un exemplaire du devis paraphé sur toutes les pages avec la mention « Lu et Approuvé, Bon pour Accord, daté, et signé par le client. » Toute commande ne pourra être considérée comme valable, par l'Entreprise de MENUISERIE SALIOU, qu'à partir du paiement d'un acompte de 40% du montant global de la commande. Tout retard dans le versement de l'acompte reporterait d'autant la commande des travaux, retard dont le client ne saurait se prévaloir.

Situations intermédiaires

Lorsque la durée des travaux sera supérieure à un mois, l'entreprise établira une situation des travaux réalisés, comme suit : 2 acomptes selon l'avancement des travaux et le solde à la fin des travaux représentant 10% du montant total. Ces situations devront être payées sous huit jours à compter de leur date d'établissement. Tout retard de paiement autorisera l'entreprise, même sans mise en demeure préalable et sans préavis, à suspendre immédiatement la réalisation des travaux jusqu'au paiement complet de ses situations intermédiaires.

Délai de paiement

Les factures de l'Entreprise MENUISERIE SALIOU sont payables comptant à réception, sans retenue de garantie et sans escompte. Tout retard de paiement entraînera l'application, sans mise en demeure préalable, d'une pénalité égale au taux de refinancement de la BCE majoré de 10 points soit 10,25% depuis le 13 Novembre 2013, sur le montant TTC de la facture, ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour recouvrement de 40€ (Décret n° 2012-1115 du 2 octobre 2012 fixant le montant de l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement dans les transactions commerciales prévue à l'article L. 441-6 du code de commerce).

Taux de TVA

La TVA à acquitter subira les variations éventuelles découlant des dispositions législatives et réglementaires en vigueur lors des règlements. En cas de requalification par l'Administration Fiscale sur le taux de TVA applicable aux travaux réalisés pour son compte, le client s'engage à assumer la totalité de la régularisation (principal, pénalités, intérêts), et à rembourser l'Entreprise MENUISERIE SALIOU, des sommes versées par elle à ce titre.

Dans le cadre d'une TVA à taux réduit, le client assujéti s'engage à retourner sans délai dès la signature du devis l'attestation en vigueur pour en bénéficier. A défaut, le taux de TVA plein en vigueur sera appliqué.

Utilisation du devis

Les devis et les documents annexés sont et restent, en toutes circonstances, la propriété de MENUISERIE SALIOU. Ils ne peuvent être utilisés ou communiqués à une tierce personne qu'avec l'autorisation écrite du chef d'entreprise et doivent lui être restitués, sans délai, s'il n'est pas donné suite à la proposition de l'entreprise.

Réception de travaux

Le document établissant la réception des travaux est indispensable pour la prise d'effet de l'assurance responsabilité civile et décennale de l'Entreprise MENUISERIE SALIOU. Dès l'achèvement des travaux exécutés par l'entreprise, le client devra retourner l'exemplaire du PV de réception de chantier dûment signé et complété. Les éventuelles réserves sur les travaux exécutés, seront consignées au verso de la réception. Dans le cas de réserves justifiées, le client s'acquittera d'un montant au moins égal à 95% du montant global des travaux concernés. Après règlement par le client de ce montant, MENUISERIE SALIOU programmera, en fonction des délais d'approvisionnement des matériaux et en accord avec le client, l'intervention nécessaire à la reprise des ouvrages litigieux et procéderont ensemble à la levée des réserves.

Toutefois en l'absence d'acte de réception signé par les deux parties, il est expressément convenu que tout paiement des travaux à hauteur d'au moins 95% manifesterait la volonté non équivoque du maître d'ouvrage de réceptionner et vaudrait réception sans réserve ; la date de réception sera alors celle du règlement qui permet d'atteindre ce seuil de 95%.

Contestation

Les tribunaux (SAINT-BRIEUC) sont seuls compétents en cas de contestation de quelque nature que ce soit, pour tout litige ne trouvant pas de résolution amiable. En cas d'action judiciaire engagée à notre encontre sur le fondement de l'exécution du contrat de vente, ou en cas d'interprétation sur l'exécution des clauses et conditions ci-avant indiquées. Les tribunaux (SAINT-BRIEUC) sont seuls compétents, à l'exclusion de tous autres tribunaux, et ce, même en cas de pluralité de défenseurs.

Droit à l'image

Le client autorise MENUISERIE SALIOU à prendre des photographies des travaux et des ouvrages réalisés, et à les reproduire sur tout support publicitaire, et notamment sur son site internet. Si le client s'y oppose cocher la case ☐

Protection des données personnelles :

Les informations recueillies sur le Client font l'objet d'un traitement informatique réalisé par l'entreprise et sont indispensables au traitement de sa commande. Ces informations et données personnelles sont également conservées à des fins de sécurité, afin de respecter les obligations légales et réglementaires. Elles seront conservées aussi longtemps que nécessaire pour l'exécution des travaux commandés et des garanties éventuellement applicables à l'issue de ces travaux.

Le responsable du traitement des données de l'entreprise est Stéphanie FAOUËN – ZA de Balaneyer – 185 Impasse Park Ar Louédec – 22700 SAINT-QUAY-PERROS – menuiserie.saliou@orange.fr

L'accès aux données personnelles sera strictement limité aux employés du responsable de traitement, habilités à les traiter en raison de leurs fonctions. Les informations recueillies pourront éventuellement être communiquées à des tiers liés à l'entreprise par contrat pour l'exécution de tâches sous-traitées, sans que l'autorisation du Client ne soit nécessaire.

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, telle que modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, et par le Règlement Européen n°2016/679, le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, et de portabilité des données le concernant, ainsi que du droit de s'opposer au traitement pour motif légitime, droits qu'il peut exercer en s'adressant au responsable de traitement à l'adresse postale ou email mentionnée ci-dessus, en joignant un justificatif de son identité valide.

En cas de réclamation, le client peut contacter la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).

Clause de réserve de propriété

Par application de la loi du 12 Mai 1980, MENUISERIE SALIOU reste propriétaire des matériaux, marchandises et ouvrages facturés jusqu'au complet paiement. Néanmoins, la garde et les risques sont transférés au client dès l'achèvement des travaux bien que la propriété reste à l'entreprise. Du fait de la réserve de propriété expressément convenu, MENUISERIE SALIOU pourra reprendre les matériaux, marchandises et ouvrages qui ne lui auraient pas été payés, sans indemnités au profit du client et ce même si la valeur des biens repris est supérieure au solde dû.

Blocket

Le bénéficiaire du service qui ne souhaite pas faire l'objet de prospection commerciale par téléphone peut s'inscrire gratuitement sur la liste d'opposition Blocket sur le site blocket.gouv.fr

Médiateur de la consommation

Conformément à l'article L. 612-1 du Code de la consommation, dans un délai d'un an à compter de sa réclamation écrite, le consommateur, sous réserve de l'article L.152-2 du code de la consommation, a la faculté d'introduire une demande de résolution amiable par voie de médiation, auprès de

SAS Médiation Solution
222 chemin de la bergerie 01800 Saint Jean de Niois
site : <https://www.sasmediationsolution-conso.fr>
email : contact@sasmediationsolution-conso.fr

